RÈGLEMENT DE LOCATION SALLE DES MARRONNIERS

COMMUNE E SALINELLES
DÉPARTEMENT DU GARD

Le présent règlement annule et remplace le règlement de la salle des jeunes de DECEMBRE 2006

1ére modification : délibération N°16/2019 du 10.04.2019
2ème modification : délibération N°41/2024 du 16/09/2024
3ème modification : délibération N°61/2026 du 19/10/2026

COMMUNE DE SALINELLES
14 plan de la Croix - 30250 SALINELLES
TEL : 04 66 80 33 26 – siret 21300306400010
Courriel : commune30@orange.fr

1. CONDITIONS D'ACCES

Les associations ou particuliers qui souhaitent utiliser un local communal à titre ponctuel, doivent en faire la demande par courrier ou par mail auprès de la Mairie de Salinelles :

- Mairie de Salinelles, 14 Plan de la Croix 30250 SALINELLES
- commune30@salinelles.fr
- Pour tout renseignement : 04.66.80.33.26

Sur simple appel téléphonique en Mairie, vous pouvez mettre une option, qui sera validé dès qu'un dossier, COMPLET, sera déposé en Mairie.

Afin que le dossier soit complet, il sera nécessaire de fournir l'engagement de réservation (page 5), le chèque de paiement, le chèque de caution, un justificatif d'identité et une copie de la pièce d'identité du locataire.

Tout utilisateur, particuliers ou associations, devra fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à l'occupation de la salle, dans le cas où sa responsabilité pourrait être engagée (incendie, vol, détérioration, dommages aux biens et aux personnes…).

2. SALLE ET MOBILIERS

Aménagée dans les anciennes écuries du château, la salle a une superficie de 40m².
L'affectation de la salle est définie en fonction de sa capacité d'accueil et du nombre de participant à la manifestation. En aucun cas, le nombre de participant, ne peut être supérieur à **30 personnes (maximum).**
Un mobilier est mis à disposition :

- … tables
- … chaises
- Un réfrigérateur de …L

PHOTO DU MOBILIER TABLES + CHAISES	PHOTO DU MOBILIER EVIERS + FRIGOT

3. TARIF ET CAUTION

Les tarifs de la location sont ceux en vigueur à la date effective du contrat de location. Ils sont votés par le conseil municipal.

Les habitants et associations de la commune de Salinelles pourront bénéficier de la salle gratuitement 2 fois par an et par foyer (justificatif de domicile + carte d'identité).

Pour toutes locations, gracieuses ou payantes, il est exigé, des particuliers ou associations, une attestation d'assurance responsabilité civile et un chèque de caution de 200 € libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

La caution sera rendue au locataire dès lors de la restitution des clés suivi d'un état des lieux.

Tous dégâts occasionnés seront à la charge du locataire (responsable de l'association ou particulier), ainsi que toutes infractions au règlement, mèneront à la retenue de la caution.

HABITANTS DE LA COMMUNE SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE : - Facture d'eau - Facture d'électricité - Taxe foncière **ET** **ASSOCIATION DE LA COMMUNE**	**GRATUIT** **Limité à 2 réservations dans l'année par foyer** Le justificatif de domicile et la carte d'identité doivent impérativement être établis au même nom.
PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE **ET** **ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNE**	**20 €** Lundi, Mardi, Mercredi ou Jeudi **50 €** Vendredi, Samedi ou Dimanche

4. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATIONS

- **Remise et restitution des clés**
  Pour toutes remises ou restitutions des clés, il conviendra de fixer un rendez-vous avec le secrétariat de la Mairie.

- **Il est interdit :**
  - D'utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés.
  - De fumer dans la salle
  - D'y introduire des pétards, fumigènes, feux d'artifices, …

- De faire pénétrer des animaux
- De déposer des cycles et cyclomoteurs à l'intérieur des locaux
- De procéder à des modifications sur les installations existantes
- De l'utiliser comme dortoir

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES (DECRET N°98-1143 DU 15/12/1998)

L'attention du locataire de la salle est particulièrement attirée sur l'obligation qui lui incombe de ne pas apporter de nuisance sonore au voisinage.
En cas de non-respect de ces obligations, le locataire assumera la responsabilité des plaintes qui pourraient être déposées.

Dans tous les cas, et sauf autorisation du Maire, la salle doit être fermée à 1h00 du matin.

5. ENTRETIEN

Le nettoyage de la salle incombe au signataire de l'engagement de la réservation.
En cas de manquement total ou partiel à cette disposition**, la caution pourrait être retenue.**

6. DEGRADATIONS EVENTUELLES

Toute dégradation du local, quelle qu'en soit la cause doit être signalée à la mairie en indiquant à qui incombe la responsabilité.
Toute dégradation entraînera une remise en état par son responsable avec le cas échéant intervention de l'assurance responsabilité civile du responsable.
Dès lors que les réparations ou la remise en état aura été faite et constatée par M. le Maire ou un employé communal, le chèque de caution pourra être restitué.

7. RESPONSABILITE

La responsabilité du respect du présent règlement incombe au signataire de l'engagement de réservation.
Un manquement grave peut entraîner la fermeture de la salle par Monsieur le Maire qui a en charge la sécurité des personnes dans la commune.

Le Maire,
Marc LARROQUE.

COMMUNE DE SALINELLES
14 plan de la Croix - 30250 SALINELLES
TEL : 04 66 80 33 26 – siret 21300306400010
Courriel : commune30@orange.fr

COMMUNE E SALINELLES
DÉPARTEMENT DU GARD

ENGAGEMENT DE RÉSERVATION SALLE DES MARRONNIERS

M/Mme……

Domiciliés ……

Date et lieu de naissance : ……/……/…… à ……..

SIRET……

Téléphone : …….. Mail :……

Reconnait avoir pris connaissance et accepte toutes les conditions édictées par la Mairie de Salinelles, et affirme louer la salle des Marronniers pour la date du : ……/……/…… à l'occasion de ……

- En conséquence je verse la somme de …… Euros, sous forme de chèque au nom de TRÉSOR PUBLIC, pour la location de la salle des Marronniers, qui sera encaissé à l'issue de la manifestation.
- Je fournis un chèque de caution de 200 Euros, au nom du TRÉSOR PUBLIC, qui ne me seras pas restitué, d'aucune manière que ce soit, si j'enfreins les conditions du présent règlement.
- Je fournis :
  - ✓ Une copie de ma pièce d'identité
  - ✓ Un justificatif de domicile
  - ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile

  } AU MÊME NOM

Fait à Salinelles,
Le, ……/……/……

Le Locataire

Le Maire,
M. Marc LARROQUE

COMMUNE DE SALINELLES
14 plan de la Croix - 30250 SALINELLES
TEL : 04 66 80 33 26 – siret 21300306400010
Courriel : commune30@orange.fr